

REGLEMENT INTERIEUR 2022

Adhésion / Cotisation :

Le club « Tri Club Clissonnais » est une association sportive à but non lucratif. Les orientations du club sont la pratique du triathlon en compétition et la pratique de ce sport enchaîné en loisir. Ses adhérents pratiquent en loisir ou en compétition en qualité d'amateurs tout en véhiculant une bonne image et le respect de la charte éthique et de déontologie de la FFTRI. Ils représentent le club et la ville de CLISSON, la communauté de communes « Vallée de Clisson » et les différents partenaires qui aident l'association financièrement ou par la mise à disposition de structures permettant son bon fonctionnement. Les adhérents s'engagent à respecter et à se conformer au présent règlement intérieur. Tout comportement allant à l'encontre des règles de civilité sera sanctionné par l'exclusion après réunion et vote du comité directeur du club. L'adhérent déclare connaître les règlements de la F.F.T.R.I., disponibles sur le site de la Fédération. Selon la licence l'adhérent peut pratiquer son activité en loisir ou en compétition. Le montant de la licence-assurance est fixé annuellement par la fédération française de triathlon. Les licenciés bénéficient d'une assurance pour certains risques lors des compétitions et entraînements, une assurance complémentaire est proposée par la FFTRI. La cotisation permet d'adhérer au club et de participer aux activités organisées pour ses membres. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau du club. Les arbitres et membres du bureau non compétiteurs et ne participant pas aux entraînements reçoivent du Club une licence dirigeant, pour laquelle ils n'auront qu'à s'acquitter de la part FFTRI. Les droits de mutation sont à la charge du demandeur. La demande de renouvellement de licence hors délais sera gérée par l'adhérent lui-même et il devra s'acquitter de la pénalité de retard à la FFTRI (+10 €).

TOUT ADHERENT (COMPETITION OU LOISIR) NE REMPLISSANT PAS LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES DE LA DEMANDE DE LICENCE NE SERA AUTORISÉ A PARTICIPER AUX ENTRAÎNEMENTS DISPENSÉS PAR LE CLUB ;

Compétitions :

L'adhérent s'inscrit sous le nom de club « Tri Club Clissonnais » pour toutes les disciplines enchaînées et porte la tenue du club sur les compétitions. Il peut s'inscrire à toutes autres compétitions sportives sous le nom de « Tri Club Clissonnais ». L'adhérent reconnaît au Tri Club Clissonnais et à ses partenaires le droit de faire toute publicité qu'ils jugeront utile sur ses noms, images et succès, sous réserve qu'il n'y ait pas atteinte à ses convictions personnelles et que soient respectés le droit et la morale, sans qu'il puisse réclamer une indemnité quelconque à l'occasion de ladite publicité.

Tenues :

Le Club « Tri Club Clissonnais » possède ses propres couleurs et tenues. Afin de pratiquer le triathlon en compétition, chaque adhérent s'engage à acheter une tenue de compétition aux couleurs du club. L'association participe financièrement à l'achat de la première tenue de compétition (Trifonction) dans la mesure des finances disponibles au moment de la commande. Les tenues doivent être portées en course et lors de la remise de prix.

Chacun des adhérents peut acquérir divers équipements vestimentaires choisis par le club et floqués aux logos des éventuels partenaires financiers (SPONSORS). L'adhérent ne peut y ajouter une inscription hormis son nom ou prénom et il peut acheter au tarif préférentiel accordé par le fournisseur au club autant de tenues qu'il le souhaite dans la limite des stocks disponibles.

Une liste des tenues club est proposée, une commande groupée sera effectuée pour que les adhérents bénéficiant d'un tarif préférentiel.

Organisations sportives du club :

Par leur adhésion au club, les adhérents s'engagent à s'investir bénévolement lors de manifestations ou de stages, suivant les besoins des organisateurs et ils s'engagent à se rendre disponible, au moins 1 journée, programmée dans la saison sportive, afin d'aider l'association dans une action de promotion ou d'organisation.

TOUTE DEROGATION SERA A FORMULER AU PRESIDENT DU CLUB AVEC UN MOTIF RECEVABLE.

Animations du club :

Tout au long de la saison, des stages ou animations en interne peuvent être proposés aux adhérents.

Entraînements :

Pour les mineurs, le représentant légal ou à défaut l'accompagnateur, s'assure de la présence de l'encadrant avant de laisser l'enfant à un éducateur, de plus le club et l'encadrant ne peut être reconnu responsable de l'enfant dès la fin programmée de l'entraînement. Une autorisation parentale devra être remplie par les parents pour les mineurs qui rentrent sans adultes à leur domicile.

Vie du club :

Un site Internet : <https://www.triclubclissonnais.fr>

Le club fait passer les informations concernant le groupe (entraînements, courses, vie du club...) via le forum disponible sur le site internet. Chaque adhérent se voit mit à disposition d'un identifiant personnel ainsi qu'un mot de passe afin de s'y connecter. Il se peut également que des messages importants (personnels ou groupés) soient envoyés par messagerie électronique. Les adhérents sont invités à consulter leur messagerie régulièrement ou à s'informer auprès des dirigeants.

Toute personne adhérente ou non à l'association peut proposer ses services au comité directeur pour différentes tâches en fonction de ses aspirations et de son temps disponible (ex : parents, amis...pour l'une des différentes commissions mises en place pour l'organisation de nos manifestations).

Fonctionnement du bureau :

Le club rembourse les frais de fonctionnement de bureau (courriers, frais postaux, etc...) ainsi que le carburant pour les déplacements de représentation du club (réunion, démarchage...).

Ce règlement intérieur est soumis à l'approbation du bureau directeur et peut être révisé selon les évolutions du fonctionnement du club. Les statuts du club sont disponibles auprès du président en exercice.

Le Bureau du Tri Club Clissonnais

—